

jeudi 04 Juin 2020 - n°260

Institutions - Echanges avec Yves Le Breton, Directeur général de l'ANCT

Finances - Un troisième budget rectificatif pour faire face à la crise

Election - Une boîte à outils mise à disposition des élus

Numérique - L'application StopCovid est disponible

Transport - Lancement d'une plateforme pour suivre l'évolution du trafic routier

Europe - Next Generation EU : le plan de sortie de crise de la Commission européenne

Environnement - Semaine des fleurs pour les abeilles

INSTITUTIONS



Echanges avec Yves Le Breton, Directeur général de l'ANCT

Ce mardi, le Conseil d'Administration de *Villes de France* recevait Yves Le Breton, Préfet, Directeur général de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires afin d'évoquer la relance par les territoires.

Créé le 1er janvier 2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), regroupe trois entités :

- le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET),
- l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux (Epareca)
- l'Agence du numérique (pour ses volets déploiement du très haut débit via le plan France Très Haut Débit, couverture mobile et usages du numérique via la Société numérique)

Au niveau local, le délégué territorial de l'ANCT est le représentant de l'État dans le département, ou la collectivité à statut particulier.

Le Directeur général a présenté les 3 catégories de mission de l'ANCT :

- Contractualisation entre l'État et les territoires ;
- Coordination des programmes nationaux : Action Cœur de Ville, Territoires d'industrie, politique de la ville ...
- Développement de l'offre d'ingénierie au profit des territoires

Outre les mesures financières d'ores-et-déjà présentées par le Gouvernement, les élus jugent nécessaire de s'appuyer, et de renforcer les vecteurs financiers d'ores et déjà opérationnels tels que les programmes Action Cœur de Ville, Territoires d'Industrie ou bientôt Petites Villes de Demain. Ce sont des leviers identifiés des élus, avec des projets mûrs, auxquels il faut sans doute donner davantage de souplesse dans le cadre de la relance, mais qui pourront offrir des résultats rapides, complémentaires des autres actions menées.

[Télécharger la plaquette de l'ANCT](#)

[Télécharger la circulaire précisant les modalités d'intervention de l'ANCT](#)

FINANCES



Un troisième budget rectificatif pour faire face à la crise

Les mesures d'urgence annoncées vendredi dernier par le Premier Ministre, Edouard Philippe, vont être intégrées dans un troisième projet de loi de finances rectificatif, présenté en conseil des ministres ce mercredi 10 juin.

Les recettes des collectivités territoriales devraient diminuer de 7,5 milliards d'euros en 2020 (premières conclusions rendues par Jean-René Cazeneuve

mais les estimations se situent de 6 à 10 milliards d'euros, selon l'impact pour les départements). En 2020, les pertes consécutives à la crise du Covid s'élèveraient ainsi à :

- 3,2 milliards d'euros pour le bloc communal (communes et EPCI),
- 3,4 milliards pour les départements, concernés par l'effondrement des transactions immobilières et des droits de mutation à titre onéreux,
- 0,9 milliard pour les régions.

Les effets de la crise se feront encore ressentir en 2021, notamment en ce qui concerne la fiscalité économique, du fait du décalage d'une année de la perception du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Pertes compensées par l'Etat

Une « *clause de sauvegarde* » pour les recettes du bloc communal est prévue - qui sera entièrement financée par l'Etat - pour un montant de 750 millions d'euros. Si les recettes d'une commune ou d'une intercommunalité sont inférieures à la moyenne de leurs trois derniers budgets, la perte sera intégralement compensée par l'Etat. Selon les estimations, entre 12 000 et 13 500 collectivités du bloc communal devraient bénéficier de ce dispositif.

Cette sauvegarde jouera en particulier pour les communes touristiques, fortement affectées par la chute des taxes de séjour ou, pour certaines, des « *taxes casino* ». Ainsi que pour les collectivités ultramarines, desquelles une partie importante des recettes repose sur l'octroi de mer, une taxe perçue sur les produits importés qui peut parfois représenter jusqu'à 60 % des recettes d'une commune, et sur la taxe sur les carburants.

Les départements, quant à eux, confrontés à l'affaissement des droits de mutation à titre onéreux, pourront solliciter des avances, dans la limite de la perte estimée entre 2020 et la moyenne des trois années précédentes. L'Etat ouvre 2,7 milliards d'euros à cet effet.

Troisième volet de ce plan d'urgence, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) va être abondée d'un milliard d'euros, la faisant ainsi passer de 0,6 milliard à 1,6 milliard.

Celle-ci sera spécifiquement orientée, en concertation avec les élus locaux, vers les secteurs de la transition énergétique et de la santé.

Equilibre budgétaire et dépenses Covid19

Enfin, les dépenses spécifiques engagées par les collectivités pour faire face à l'épidémie de Covid-19 seront inscrites dans un compte dédié et certaines de ces dépenses pourront être lissées dans le temps et financées par l'emprunt (modalités en cours de négociation avec l'Etat et les associations d'élus locaux).

De nouvelles dispositions devraient être ultérieurement intégrées dans le projet de loi de finances pour 2021. Comme l'ont indiqué à plusieurs reprises les ministres chargés des collectivités territoriales ainsi que ceux des comptes publics, il n'est cependant pas question de revenir sur la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

ELECTION



Une boîte à outils mise à disposition des élus

A la suite de l'installation, la semaine dernière, de quelque 30 000 conseils municipaux élus lors du premier tour des élections municipales, le gouvernement vient de mettre à disposition des membres de ces nouveaux exécutifs locaux « *une boîte à outils* » afin de répondre à toutes leurs interrogations et rappeler les droits, devoirs et compétences des maires.

[Télécharger le guide du Maire 2020](#)

[Télécharger le guide de la loi « Engagement et proximité »](#)

[Télécharger la note d'information sur les mesures à prendre après les élections municipales](#)

NUMÉRIQUE



L'application StopCovid est disponible

Disponible en ce début de deuxième phase de déconfinement, l'application StopCovid prévient par un signal d'alerte l'utilisateur qu'il a été potentiellement en contact ces derniers jours avec un individu porteur du Covid-19. L'enjeu pour le secrétaire d'État au numérique, Cédric O, est désormais l'adoption de l'application par les Français. Basée sur le volontariat et garantissant l'anonymat, elle a un caractère temporaire, avec une suppression des données au plus tard

en fin d'année. Via le Bluetooth, seuls les contacts à moins d'1 mètre et de plus de 15 minutes seront pris en compte. Cette application est une brique complémentaire aux autres mesures sanitaires dont les brigades humaines qui sont mises en place. Elle accompagnera les plans de déconfinement de l'État et des territoires.

[Mode d'emploi à destination des collectivités territoriales](#)

[Kit à destination des aidants](#)

[En savoir plus](#)

TRANSPORT



Lancement d'une plateforme pour suivre l'évolution du trafic routier

Afin de suivre l'évolution du trafic routier dans le cadre du déconfinement, le Cerema propose une plateforme en ligne : basée sur des indicateurs de trafic concernant l'ensemble des véhicules, elle permet de suivre plus particulièrement le trafic des poids lourds et des autocars. Actualisée quotidiennement avec les données de l'avant-veille, et accessible à tous aujourd'hui en version bêta sous

une licence ouverte, cette plateforme peut constituer une aide à la décision pour les acteurs publics et privés.

En effet, les mesures de confinement ont eu un impact immédiat sur le trafic : la première semaine, le trafic routier a été réduit de 75 %, avant de repartir progressivement à la hausse pour atteindre -55 % durant la première semaine de mai.

Depuis le 11 mai, les premières données de trafic tous véhicules sont de l'ordre de 25 % inférieures aux données d'avant crise. Construits en comparant le trafic actuel à un trafic « avant crise », ces indicateurs reposent sur les données de trafic du réseau routier national non-concédé géré par les services du ministère de la transition écologique, et couvrent la France métropolitaine (hors Corse).

Cette plateforme permet par exemple de visualiser et quantifier la baisse du trafic poids-lourds pendant la période de confinement, qui a été plus lente et plus limitée que celle concernant l'ensemble des véhicules, ou encore le niveau de trafic des PL durant la première semaine de déconfinement, qui a été de l'ordre de 10 % inférieur à la période « avant crise ».

A terme, la plateforme vise à inclure également les données des principales agglomérations, des routes départementales, et des autoroutes.

[Découvrez la plateforme](#)

EUROPE



Next Generation EU : le plan de sortie de crise de la Commission européenne

La présidente de la Commission européenne Ursula Von der Leyen a annoncé un budget pluriannuel de 1.100 milliards d'euros, sur lequel s'adossera un nouvel instrument de relance doté de 750 milliards d'euros. En cumulant les deux, et en ajoutant les trois filets de sécurité de 540 milliards d'euros déjà adoptés par le Parlement et le Conseil, c'est un budget total de près de 2.400 milliards d'euros

qui est proposé. Si les « frugaux » étaient partisans de prêts, les « latins » étaient partisans de subventions et Next Generation EU se décomposera finalement entre 500 milliards de subventions et 250 milliards de crédits. Selon Ursula von der Leyen, ils garantiront une Union « neutre sur le plan climatique, numérique, sociale et avec laquelle il faut compter sur le plan mondial ». Le projet sera examiné par le Conseil européen le 19 juin.

ENVIRONNEMENT



Semaine des fleurs pour les abeilles

En France, comme dans d'autres parties du monde, les insectes pollinisateurs (coléoptères, abeilles, papillons...) souffrent de voir leurs ressources alimentaires s'amenuiser. Pour nourrir les précieuses fabricantes de miel, essentielles aux cultures agricoles et au maintien de la biodiversité, les professionnels du végétal se mobilisent au cours de la 4ème édition de la « Semaine des Fleurs pour les Abeilles », qui se déroule du 13 au 21 juin 2020. Ils mettront ainsi en avant l'un

de nombreux bienfaits du végétal, avec des arbres, des plantes, des fleurs utiles à tous les pollinisateurs.

Horticulteurs, pépiniéristes, fleuristes, jardiniers, paysagistes, rassemblés au sein de l'interprofession (Val'hor), et associés à l'Observatoire Français d'Apidologie (OFA), organisent depuis 4 ans cette Semaine des Fleurs pour les Abeilles. Cette opération consiste à proposer au plus grand nombre des graines, des arbres, des plantes, des fleurs qui, par leurs couleurs et leurs odeurs, sauront attirer les butineuses dans les jardins et sur les terrasses et les balcons.

[Plus d'infos sur la semaine](#)

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Céline Juteau, Armand Pinoteau,
Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi